



Risque feux de forêts : restez vigilants !

Malgré un temps variable ces derniers jours et les quelques averses orageuses qui ont pu traverser notre département, la sécheresse domine. Même faibles, les précipitations peuvent vite faire oublier le risque incendie de forêt. Pourtant, au regard de la sécheresse qui perdure, la végétation reste très sensible aux incendies. Aussi, le vent peut accroître le niveau de risque d'incendie. Des départs de feu de végétation liés à des brûlages de déchet ou liés à des actes d'imprudences sont d'ailleurs à déplorer ces derniers jours.

Dès aujourd'hui, Météo France prévoit un mistral assez fort et le vent doit se renforcer ce samedi 15 avril avec des rafales pouvant atteindre 100 km/h, le mistral devrait perdurer jusqu'au dimanche 16 avril inclus, particulièrement sur l'ouest de notre département. Les conditions météorologiques prévues pour les prochains jours font augmenter le risque de feu de forêt.

Dans ces conditions, du samedi 15 avril au dimanche 16 avril 2023, tout usage du feu ou de source de chaleur dans les zones exposées au risque de feu de forêt, comprenant les massifs forestiers et une zone de 200 mètres autour des massifs est strictement interdit.

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts (feuilles mortes, tontes, branchages, tailles d'arbustes et d'arbres, etc.) est strictement interdit à tout moment de l'année sur l'ensemble du département. De plus, au regard des conditions climatiques actuelles, les brûlages des rémanents d'obligations légales de débroussaillage seront également interdits sur la période.

La réalisation de travaux utilisant des engins peut également être à l'origine d'un départ de feu par étincelles (meuleuse, disqueuse) ou échauffements. Il est donc fortement conseillé d'avoir des moyens d'extinction appropriés à proximité (ex : extincteur, tuyau d'arrosage) pour éviter tout départ de feu accidentel dans les zones exposées au risque de feux de forêt.

Au regard des prévisions actuelles, la plus grande prudence est de mise.